

Aveu de François de Boussel le 26 mai 1604

Archives de Féral 1 058.jpg

Archives de la Chambre des Comptes
de Rouen - 2 B 401 F° 141 - A.D. Seine-Maritime

Aveu du 26 may 1604

Du Roy nostre souverain seigneur, je François de Boussel esquier tiens confesse et advoue tenir par foy et hommage a cause de sa viconté et chastellenie d'Evrecy un quard de fief de haubert nommé le fief de Parfouru assis en lad. parroisse , a moy appartenant a droit successif de feu Nicolas de Boussel, mon père, auquel fief jay court usage basse justice et juridiction hommes hommages reliefs traiziesmes prevost receveur et toutes autres droictureset dignitez a noble fief appartenant lequel consiste en domaine fieffé et non fieffé rentes en deniers grains oeufs et oiseaux led. domaine fieffé par les hommes et vassaux dud. fief contenant le nombre de quatre cens acres dont partie est enmain tant en prey maisons masures jardins herbages bois....

et le domaine non fieffé en douze vergées de prey et dix huit acres de terre tant en bois buissons que terre labourable deux moullins faicts construire et edifier tant par moy que mes predecesseurs sur la rivière d'Odon..

faict baillé et rendu le vingt sixiesme jour de may lan mil six cens quatre

(aucun manoir seigneurial n'est signalé; celui qui est mentionné en Février 1502 doit, ou être en ruine, ou avoir disparu, ou simplement indigne d'être ainsi désigné)